

médicaments : ayons les bons réflexes



semaine de la sécurité des patients

◆ Les médicaments, la sécurité en tout lieu et à tout moment

Le sécurité médicamenteuse est l'affaire de tous, tant pour les patients que pour les professionnels de santé.
Le pharmacien est un expert du médicament.

Pour en savoir plus sur les médicaments et leur utilisation pratique

● www.medicaments.gouv.fr ● www.ansm.sante.fr

Pour déclarer un effet indésirable (patient comme professionnel)

● www.ansm.sante.fr

ensemble, engageons-nous
pour des soins continus entre la ville et l'hôpital
www.sante.gouv.fr/ssp



Les médicaments, la sécurité en tout lieu et à tout moment



**Je suis un patient,
j'ai les bons réflexes pour mes médicaments**

**À domicile,
dans l'armoire
à pharmacie**

je range mes médicaments, je conserve
les notices, je trie mes médicaments périmés.
Si besoin, je demande conseil à mon pharmacien.

je me munis
de mes ordonnances,
de mes résultats
de laboratoire
et de la liste complète
de tous les médicaments
que je prends.

**Pour préparer
mon hospitalisation
ou ma consultation**

**Lors de mon séjour
à l'hôpital
ou en établissement
pour personnes âgées**

je n'hésite pas (ainsi que
mes proches) à questionner
pour bien comprendre
mon traitement en cours
(ajouts, arrêts, modifications).

si une nouvelle ordonnance m'est
remise, je m'assure du lieu
où obtenir mon traitement (pharmacie
hospitalière ou officine de ville).

**À ma sortie
d'hospitalisation**



**Je suis un professionnel de santé,
j'ai les bons réflexes pour mes patients**

J'identifie tous
les traitements
pris par
mes patients,
y compris ceux
en automédication.
La conciliation
médicamenteuse*
peut vous aider...

Je profite des informations
issues du dossier
pharmaceutique
avec l'accord
de mes patients
en officine de ville
ou en pharmacie
hospitalière.

Je pense à informer
mes patients sur le risque
d'effets indésirables, d'interactions
médicamenteuses et des contre-indications.

* La conciliation médicamenteuse
vise à élaborer la liste exacte
des médicaments à partir des
différentes sources. Elle permet de
garantir la continuité des soins en
prenant en compte les traitements
en cours. Elle favorise la transmission
d'informations complètes et exactes
entre professionnels de santé
sur les traitements du patient
tout au long de son parcours.

ensemble, engageons-nous pour des soins continus entre la ville et l'hôpital